



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

La séance extraordinaire a été convoquée par le secrétaire-trésorier, à la demande du maire, et l'avis de convocation a été remis à tous les membres du Conseil en date du 14 décembre 2020.

Le Conseil de la municipalité siège en séance ordinaire ce jeudi 17 décembre 2020 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence:

Michel Péloquin, maire  
Mario Cardin, conseiller  
Myriam Cournoyer, conseillère  
Guy Lambert, conseiller  
Luc Latraverse, conseiller  
Pierre Pontbriand, conseiller  
Roger Soulières, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.  
Tous formant quorum, sous la présidence de Michel Péloquin, maire.

Assiste également à la séance, par visioconférence: Maxime Dauplaise, directeur général et secrétaire-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

38-12-20

Le maire déclare la séance ouverte.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours; considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 18 décembre 2020; considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres; considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la présente séance du Conseil sera tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et que l'enregistrement audio ou vidéo soit rendue disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

39-12-20

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Règlement n° 552-2020 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2021
  - a) Avis de motion pour présenter le règlement n° 552-2020 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2021
  - b) Dépôt du projet de règlement n° 552-2020 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2021
- 4- Règlement n° RM-330-A-2 modifiant le règlement n° RM-330 relatif au stationnement
  - a) Avis de motion pour présenter le règlement n° RM-330-A-2 modifiant le règlement n° RM-330 relatif au stationnement
  - b) Dépôt du projet de règlement n° RM-330-A-2 modifiant le règlement n° RM-330 relatif au stationnement
- 5- Entente de principe, convention collective 2021-2026
- 6- Questions du public
- 7- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

### RÈGLEMENT N° 552-2020 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

#### **-Avis de motion pour présenter le règlement n° 552-2020 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2021**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Luc Latraverse afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 552-2020 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2021.

#### **-Dépôt du projet de règlement n° 552-2020 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2021**

Le conseiller Luc Latraverse dépose un projet de règlement n° 552-2020 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2021.

### RÈGLEMENT N° RM-330-A-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° RM-330 RELATIF AU STATIONNEMENT

#### **-Avis de motion pour présenter le règlement n° RM-330-A-2 modifiant le règlement n° RM-330 relatif au stationnement**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Mario Cardin afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° RM-330-A-2 modifiant le règlement n° RM-330 relatif au stationnement.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

### **-Dépôt du projet de règlement n° RM-330-A-2 modifiant le règlement n° RM-330 relatif au stationnement**

Le conseiller Mario Cardin dépose un projet de règlement n° RM-330-A-2 modifiant le règlement n° RM-330 relatif au stationnement.

40-12-20

#### ENTENTE DE PRINCIPE, CONVENTION COLLECTIVE 2021-2026

Considérant qu'une entente de principe dûment négociée lors d'une série de deux rencontres par le comité de négociation de la municipalité sur le projet de convention collective 2021-2026 est intervenue le 10 décembre dernier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire Michel Péloquin et le directeur général à signer la nouvelle convention collective 2021-2026.

ADOPTÉE

#### QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question

41-12-20

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,  
directeur général  
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »